



Demande conseil sur la procedure de divorce

Par **momo**, le **18/04/2009** à **13:41**

Bonjour

en janvier dernier, mon épouse et moi, nous sommes passés devant le juge pour la conciliation. tous les deux on a signé le p.v d'acceptation du principe de la repture du mariage sans considération des faits. 15 jours après mon épouse recoit le p.v de non conciliation mais pas moi! après 3mois toujours pas de reponse de mon avocat alors que c'est moi qui a demandé le divorce.

ma question est: est-ce-que je peut changer d'avocat et comment faire? merci

Par **ravenhs**, le **18/04/2009** à **16:03**

Bonjour,

Pour changer d'avocat rien de plus simple : vous allez voir un nouvel avocat et vous lui demander de reprendre votre affaire.

Votre nouvel avocat se rapprochera de votre ancien avocat et lui demandera de lui transmettre votre dossier.

Votre ancien avocat vous enverra certainement une facture pour les diligences qu'il à déjà effectuée.